

## **PROCÈS-VERBAL**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 10 août 2021, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :                    M.                    Roberto Blondin, maire  
    MME                Nadine Lelièvre, conseillère  
    MM.                Patrick Lebreux, conseiller  
   Roland Vallée, conseiller  
   Jeannot Couture, conseiller  
   Jacques Roussy, conseiller

Absent :                                M.                    Jacques Desbois, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :  
Yan Ritchie, directeur général  
René Desbois, inspecteur

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**2021-08-138**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 13 juillet et du 29 juillet 2021
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Programmation de la T.E.C.Q. 2019-2023 – Version 2
- 7- Demande de don – Marche pour l'Alzheimer 2021
- 8- Demande de contribution financière – École de permaculture et d'agriculture innovante de Val d'Espoir, (Percé)
- 9- Autres sujets : Cadeau départ – employés voirie  
   Demande M.D. Déneigement
- 10- Période de questions
- 11- Clôture de la session

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

**2021-08-139**                    **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 13 ET 29 JUILLET 2021**

Il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 13 et 29 juillet 2021 tels que rédigés.

**2021-08-140**                    **CORRESPONDANCE**

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de juillet 2021.

**2021-08-141**                    **LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de juillet 2021 en plus des factures de Les industries Mercier et Frères Inc. de 1685.51 et GLS Logistics Système Canada Ltd de 26.73.

**QUE** le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de juillet 2021.

**2021-08-142**                    **PROGRAMMATION DE LA T.E.C.Q. 2019-2023 – VERSION 2**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**QUE** la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

**QUE** la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipale et de l'Habitation de la programmation des travaux version n°2 ci-joint et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

**QUE** la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**QUE** la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

**2021-08-143**

**DEMANDE DE DON – MARCHE POUR L'ALZHEIMER 2021**

Ce point est reporté

**2021-08-144**

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ÉCOLE DE PERMACULTURE ET D'AGRICULTURE INNOVANTE DE VAL D'ESPOIR, (PERCÉ)**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal désire s'associer à la campagne de sociofinancement en contribuant au montant de 250 \$.

**2021-08-145**

**CADEAU DE DÉPART – EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal offre une carte cadeau de 150 \$ chacun afin de remercier les 2 employés partis au sein du département des travaux publics, en guise de remerciement pour le travail accompli pendant toutes ces années.

**2021-08-146**

**DEMANDE DE M.D. DÉNEIGEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a fait parvenir un constat d'infraction au 79, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé;

**CONSIDÉRANT QUE** M.D Dénéigement a déposé une demande ayant pour but d'éviter la construction d'une clôture, étant donné qu'il s'engage à garder les lieux propres aussi longtemps qu'il en sera propriétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement sur l'entreposage extérieure pour ce type d'entreprise exige une clôture;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une récidive pour le contrevenant;

**POUR CES MOTIFS** ; il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal demande de respecter le règlement en vigueur c'est-à-dire, demande à M.D. Déneigement de construire une clôture telle qu'indiquée lors des correspondances précédentes toute en respectant les distances des marges en vertu du règlement. Cependant, le conseil municipal est prêt à accorder un délai supplémentaire pour la construction de celle-ci soit jusqu'au 31 mai 2022. À défaut de s'y conformer, un autre constat d'infraction sera émis au 1<sup>er</sup> juin 2022 en plus de ceux reçus qui demeureront en vigueur, à moins que M.D. Déneigement cesse complètement l'entreposage de matériaux sur son terrain s'il ne désire pas se conformer à la réglementation en n'y construisant pas de clôture.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune assistance.

### **CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Yan Ritchie, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

2021-08-147

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 19 : 53 heures.

\_\_\_\_\_  
Roberto Blondin, maire

\_\_\_\_\_  
Yan Ritchie, directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »